



## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2019

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON. Messieurs Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Franck CHENAL, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD-CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusés :</b>	Mesdames Anne CROZET et Marina MENGOLLI. Monsieur Anthony POCCARD-CHAPUIS.
<b>Pouvoirs :</b>	D'Anthony POCCARD-CHAPUIS à Franck CHENAL, de Marina MENGOLLI à Laurent TRESALLET et d'Anne CROZET à Pierre JOUANNE.

---

Il est procédé au vote des délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

##### ***1. Approbation de la convention relative au paiement en ligne des recettes publiques locales***

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, les entités publiques doivent mettre progressivement à disposition des usagers une offre de paiement en ligne (décret du 1<sup>er</sup> août 2018).

Dans ce cadre les collectivités et établissements publics peuvent désormais naturellement utiliser le dispositif « PAYFIP » qui permet aux usagers depuis 2018 d'effectuer des paiements non seulement par carte bancaire mais également par prélèvement.

Les budgets concernés sont: le budget général, le budget Eau, le budget Garderie et le budget Ski nordique.

Dans cette perspective, des conventions seront signées pour la mise en place de PayFIP afin de permettre le paiement en ligne des recettes publiques locales sur ces budgets.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les conventions relatives au paiement en ligne des recettes publiques locales sur les budgets général, Eau, Garderie et Ski nordique.

##### ***2. Approbation de la convention avec le Dr Klein désigné médecin référent de la Garderie pour la saison 2019 – 2020***

Comme chaque année, une convention avec le Docteur KLEIN est proposée pour le suivi médical de la Garderie Le Chat Botté pour l'hiver 2019 2020.

Le montant proposé s'élève à 40 € par mois pour la saison 2019 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Docteur Klein.

### **3. Validation des tarifs de secours hélicoptérés avec SAF Hélicoptère et définition des frais de gestion des secours hélicoptérés sur le domaine skiable - Saison 2019 2020**

Le SAF nous a adressé, comme chaque année, une convention relative aux conditions d'exécution des secours hélicoptérés par le SAF. Le montant est fixé à 56,90€ TTC/minute (Le montant de la dernière saison était fixé à 56,80€ TTC/minute).

Comme les années précédentes, il est proposé d'appliquer des frais de gestion à hauteur de 15%.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs de secours hélicoptérés avec SAF Hélicoptères et l'application de 15% de frais de gestion.

### **4. Approbation de la promesse de vente avec Madame Yvette COSSARD**

Il est proposé d'acheter la parcelle cadastrée ZW 004 située à l'entrée du hameau des Lanches appartenant à Madame Yvette COSSARD pour permettre l'entretien de cette parcelle et aménager un espace de stationnement à cet emplacement.

Madame Yvette COSSARD a donné son accord pour céder sa parcelle à la Commune dans les conditions suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Zonage au PLU
Les Lanches	ZW 004	695	Nuz1

Monsieur le Maire indique que la vente du terrain sera conclue pour un prix de 1€ le m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total de 695 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la promesse de vente avec Madame Yvette COSSARD et approuve l'achat de la parcelle ZW 004 pour un prix de 695 €.

## **II/ FINANCES**

### **5. Budget Eau et assainissement – Décision modificative**

Pour permettre au SIVU des Granges d'avoir davantage de Trésorerie, une participation de 35 000 € du budget Eau au SIVU des Granges est proposée.

Il convient de prendre une décision modificative en ouvrant les crédits suivants:

- en recettes de fonctionnement à l'article 658 pour un montant de 35 000 euros.

La contribution de Peisey Nancroix pour l'exercice 2020 sera déduite de ce montant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative sur le budget Eau et Assainissement.

## **III/ RESSOURCES HUMAINES**

### **6. Création d'un poste administratif à temps plein**

Suite au départ d'un agent titulaire au secrétariat de la Mairie au 30 novembre 2019, une vacance de poste a été réalisée sur le site emploi territorial. Aucune candidature de fonctionnaire n'ayant été reçue, un recrutement de contractuel est proposé pour assurer la continuité du service. Le poste créé serait le suivant :

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint administratif territorial

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 04/11/2019 au 04/11/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le poste proposé.

#### **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

#### **V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

✓ ***Prochain Conseil municipal***

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 02 décembre 2019.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***